



Frais d agence dans une agence immobiliere

Par **liblack_old**, le **22/06/2007** à **12:27**

bonjour,
je suis aller dans une agence immobiliere pour trouver une maison a louer , on ma demander un cheque de 175 euros deja ont il droit? et a chaque fois que j appeler personne ne reponder donc j avais le droit de resilier? mais comme pas moyen de les joindre j ai ete voir mon banquier qui a tout de suite mit opposition sur mon cheque .pourriez vous me dire si je suis dans mets droit comme aucune facon de joindre cet agence ni pour louer ni pour resilier
je vous remercie de vos conseilles

Par **Christelle_old**, le **23/06/2007** à **07:02**

Bonjour,

Pour ce qui est des frais préalables, c'est une pratique courante. Certaines agences fonctionnent au forfait : on paye pour s'inscrire que l'on trouve ou non. En échange le frais sont bien moindre que dans une agence classique (on vous demande en général un mois de loyer).

Pour ce qui est de la résiliation, en effet, il me semble qu'il y a inexécution des obligations par l'autre partie, et que donc on doit vous rendre votre argent. Mais il faudrait lire votre contrat (en général l'agence s'engage à faire visier tant d'appart..)

Par contre pour le chèque c'est un peu différent. Le droit cambiaire est très spécifique. Les chèques valablement établis doivent être honorés. La procédure normale aurait été de payer, puis de demander le remboursement. (je sais c'est contraignant). Mais je ne comprend pas

trop pourquoi votre banquier a autorisé l'opposition.

Mais tant que personne ne se manifeste à l'agence....

Par **liblack_old**, le **23/06/2007 à 14:33**

oui mais le souci c est que cet agence ne repondre jamais au telephone ,alors comment voulais vous savoir s'il avait des maison interessante pour moi.une fois il m ont repondu ,ils m ont dit de rapeler dans 1/4 d heure ,chose que j ai fait et toujours le meme cinema ca repond pas.alors j allais pas laisser encaisser mon cheque je vie seule et je m en sort a pas,ils ont essayer de l encaisser je leur est envoyer un courrier comme quoi je n arriver pas a les joindre pour resilier mon contrat donc c est pour cet raison que j ai fait intervenir mon banquier

Par **Christelle_old**, le **25/06/2007 à 02:28**

Bonjour,

Je ne fait que vous informer. C'est pas moi qu'il faut convaincre...